
Réglementation temporaire du stationnement
« Animation STAR- Maison du vélo mobile »
Rue Chateaubriant devant « Crédit Mutuel » – 28 octobre 2026

PM_A_26_156 RF

Le Maire de Pacé,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L.2212-1 et suivants ;
- VU le Code de la route ;
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière, ainsi que l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 et notamment l'article 133 du livre I - 8ème partie (signalisation temporaire) ;
- VU la délibération n° 14/20 du 22 mars 2022 prévoyant les modalités d'occupation du domaine public ;
- VU la demande présentée par **Monsieur GOUALOU Damien, représentant KEOLIS RENNES** ;
- **CONSIDÉRANT** que la sécurité des usagers nécessite parfois une réglementation temporaire de la circulation et du stationnement.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Dans le cadre de l'opération « STAR- Maison du vélo mobile », le stationnement sera interdit et considéré comme gênant, rue Chateaubriant, sur les 8 emplacements de la zone bleue, situés devant le « Crédit Mutuel de Bretagne » et réservé au stationnement du Bus KÉOLIS.

ARTICLE 2

Ces prescriptions seront applicables le **mercredi 28 octobre 2026, de 08h00 à 13h30**.

ARTICLE 3

Cet arrêté prendra effet dès que la signalisation sera mise en place par les services techniques communaux.

ARTICLE 4

Monsieur le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte - 35044 RENNES Cedex, ou dématérialisée par l'application Télérecours citoyen accessible par le site <https://www.telerecours.fr> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5

- M^{me} la Directrice Générale des Services de la ville de Pacé,
- M. le Commandant de la Gendarmerie de Pacé,
- M. le Chef de la Police Municipale de Pacé,
- M. GOUALOU, représentant KEOLIS RENNES,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pacé, le 17 juin 2026

Le Maire

Hervé DEPOUEZ



